



Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'aide pour le dispositif Coup de pouce énergie Ile-de-France.

Votre dossier n'est pas complet

Un email indiquant les pièces à fournir vous a été adressé ces dernières semaines.

Exemples :

- Avis d'imposition non conforme: Vous devez joindre le document 'impôt sur les revenus 2021 - avis d'impôt établi en 2022'.
- justificatif de domicile non conforme : Vous devez fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois, à la date de dépôt de votre demande, à votre nom (facture d'énergie, eau, téléphone ou quittance de loyer).
- Pièce d'identité :
 - non lisible : redéposer une pièce lisible dans votre espace personnel du portail PUMA (rubrique 'mes informations')
 - non recevable : seules les cartes d'identité, passeport ou titre de séjour sont acceptés. Redéposer le document dans votre espace personnel du portail PUMA. (rubrique 'mes informations')
- RIB: Le nom indiqué dans le champ 'titulaire du compte' est différent du votre ou alors vous avez saisi un caractère spécial (accent, apostrophe, tiret) dans le libellé. Dans ces 2 cas, vous devez apporter les corrections demandées dans le champ réservé à cet effet, dans votre espace personnel du portail PUMA (rubrique 'mes demandes')

Important : Vous avez jusqu'au **14 décembre 2023 inclus** pour déposer les pièces réclamées ou apporter les modifications demandées. Après cette date, votre dossier sera rejeté définitivement s'il n'est pas complet.

Pour reprendre / modifier la demande en cours (état « Demande incomplète » ou « En cours de modification »)

1. Rendez-vous sur <https://puma.asp-public.fr/puma/> et connectez-vous
2. Une fois connecté, cliquez sur le bouton en haut à droite « mes demandes »
3. Une fois que vous avez repéré votre demande, cliquez sur le crayon pour la modifier et y joindre les nouvelles pièces.
4. Déposez votre demande ainsi modifiée : une fois ces étapes réalisées, elle passe à l'état « déposée »

Dans le cas où vous seriez dans l'incapacité de compléter votre demande directement sur le portail, vous pouvez nous contacter par mail, à l'adresse : coupdepouceenergie-IDF@asp-public.fr, en précisant votre n° de dossier.

Merci de ne pas tenir compte de ce mail, si vous avez déjà reçu un mail de notification de l'aide ou si vous avez déjà apporté les pièces ou corrections demandées.

Cordialement.

L'équipe ASP

Ce message a été généré automatiquement, merci de ne pas y répondre.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication de notre part, [cliquez ici](#) pour vous désinscrire.